

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maisons-Alfort, le 5 avril 2022

Publication de l'observatoire mensuel du déploiement des réseaux mobiles

Au 1^{er} avril 2022, près de 33 000 sites 5G et 60 000 sites 4G autorisés par l'ANFR en France

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) actualise son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles ainsi que Cartoradio.fr, plateforme cartographique qui répertorie l'ensemble des sites radioélectriques autorisés sur le territoire français.

Au 1^{er} avril, l'ANFR a autorisé au total **60 431 sites de réseaux mobiles en France, toutes générations confondues** (+ 530 sur le mois de mars).

1. Déploiement de la 5G

32 930 sites 5G sont autorisés en France par l'ANFR, dont 5 sites en Outre-Mer.

24 046 d'entre eux sont déclarés techniquement opérationnels¹ par les opérateurs de téléphonie mobile. La quasi-totalité de ces implantations 5G sont autorisées sur des sites existants, déjà utilisés par les technologies 2G, 3G ou 4G. Seuls 4 sites n'hébergent que de la 5G.

Sur le mois de mars, les sites 5G autorisés ont donc augmenté de 0,9 %.

Selon les déclarations des opérateurs, 73 % des sites autorisés sont techniquement opérationnels.

En France, quatre bandes de fréquences permettent actuellement de fournir un service 5G :

- 19 289 sites 5G sont autorisés dans la bande 700 MHz (Free Mobile), dont 14 568 sont déclarés techniquement opérationnels ;
- 5 sites 5G sont autorisés dans la bande 1800 MHz en Guyane (Outremer Telecom) ;
- 13 423 sites 5G sont autorisés dans la bande 2 100 MHz (Bouygues Telecom, Orange, SFR et Outremer Telecom), dont 8 263 sont déclarés techniquement opérationnels ;
- 17 147 sites 5G sont autorisés dans la nouvelle bande 3,5 GHz (Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR), dont 10 514 sont déclarés techniquement opérationnels.

Certains des sites autorisés sont mutualisés : la somme des sites autorisés par bande de fréquences est plus élevée que le total des supports autorisés.

2. Déploiement de la 4G

Au 1^{er} avril, 59 687 sites 4G sont autorisés en France par l'ANFR.

En métropole, 56 664 sites 4G sont autorisés, dont 52 060 sont en service.

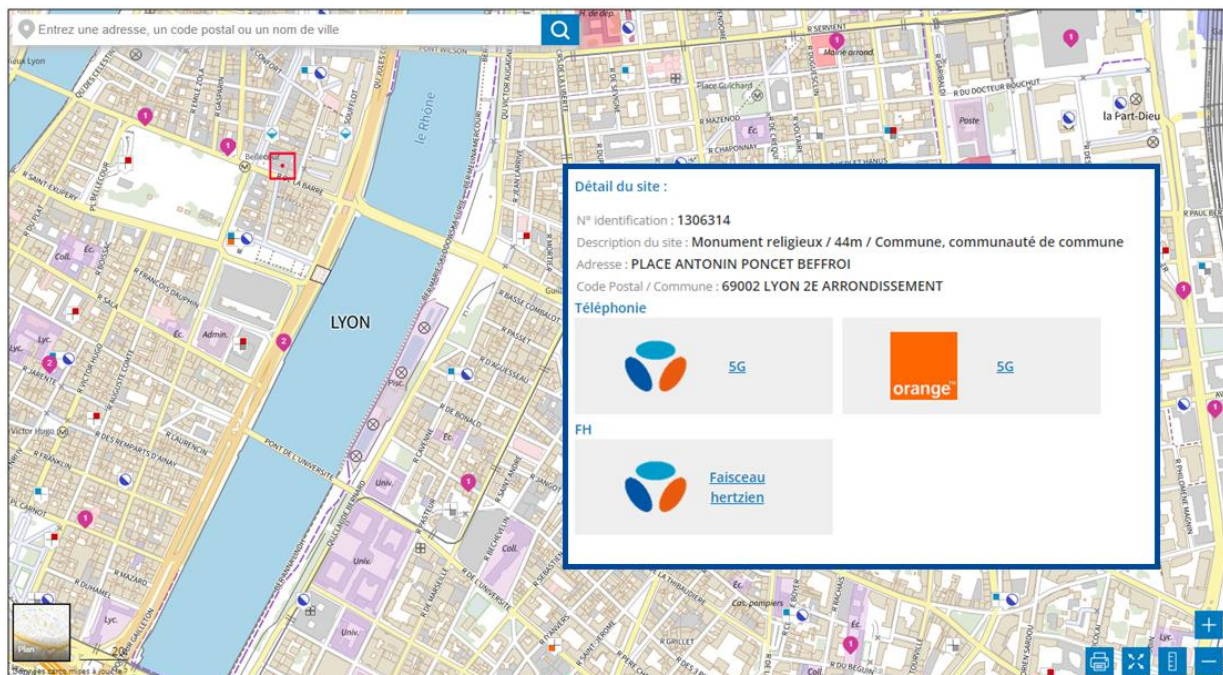
Les autorisations et les mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression sur le mois de mars : elles se sont accrues de + 0,4 %.

Le bilan des sites 4G mis en service en métropole s'établit comme suit :

- Orange (27 790 sites, + 97 en mars 2022) ;
- SFR (23 071 sites, + 80 sur la même période) ;
- Bouygues Telecom (22 952 sites, + 74 sur la même période) ;
- Free Mobile (21 772 sites, + 164 sur la même période).

Outre-Mer, 3023 sites sont autorisés pour la 4G, dont 2 877 en service.

Pour voir avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles, **le site Cartoradio.fr** permet de zoomer sur une zone de votre choix et de voir quels sont les sites autorisés par l'ANFR, et pour quel opérateur :



www.cartoradio.fr

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr et data.gouv.fr

¹ Précision sur les sites 5G :

- Sites autorisés : sites ayant reçu l'accord d'implantation de l'ANFR et donc autorisés à émettre.
- Sites techniquement opérationnels : sites émettant des ondes radio. Ils peuvent ne pas encore être commercialement ouverts.
- Sites commercialement ouverts : sites offrant un accès aux abonnés mobiles. Le suivi des sites commercialement ouverts est effectué par l'Arcep dans son observatoire de la 5G.

En savoir plus :

- L'observatoire complet du déploiement des réseaux mobiles pour la métropole
- L'observatoire complet du déploiement des réseaux mobiles pour l'Outre-Mer
- Les différentes bandes de fréquences de la 5G et leurs propriétés
- Le mini-site d'information de l'ANFR sur la 5G : 5g.anfr.fr
- Le tutoriel Cartoradio

Contact presse ANFR :

presse@anfr.fr – 06 80 59 00 51